



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	32	13	4

**OBJET : 02-2 - ENFANCE ET JEUNESSE
- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE SOPHIA-ANTIPOLIS (MEDIATHEQUE
COMMUNAUTAIRE ALBERT CAMUS) -
AUTORISATION DE SIGNATURE**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

89443

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le 21 MARS 2013
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le

22 MARS 2013

Pour le Maire,
L'Adjoint principal,

A. CLAVERIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du jeudi 14 mars 2013

Le jeudi 14 mars 2013 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 07/03/2013, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Cléa PUGNAIRE, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAOUI, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations

M. Francis PERUGINI à M. Bernard MONIER
M. Patrick DULBECCO à M. Serge AMAR
Mme Angèle MURATORI à M. Georges ROUX
M. Audouin RAMBAUD à M. Jacques GENTE
M. André PADOVANI à Mme Françoise THOMEL
Mme Edith LHEUREUX à M. Yves DAHAN
Mme Yvette MEUNIER à Mme Nathalie DEPETRIS
Mme Marguerite BLAZY à M. Jean LEONETTI
Mme Marina LONVIS à Mme Jacqueline BOUFFIER
M. Jacques BAYLE à M. Alain CHAUSSARD
Mme Martine SAVALLI à M. Eric PAUGET
Mme Carine CURTET à M. Matthieu GILLI
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE

Absents : Mme Anne-Marie DUMONT, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Jonathan GENSBURGER, Mlle Pierrette RAVEL

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Monsieur GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : COMMISSION EDUCATION - PETITE ENFANCE - VIE SPORTIVE - JEUNESSE

Le Projet Educatif Local (P.E.L) est le fondement des missions de la Direction Jeunesse Loisirs (D.J.L.) de la Ville d'Antibes Juan-les-Pins qui met en œuvre une politique sociale, éducative et culturelle auprès des jeunes antibois.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis propose au sein de ses médiathèques communautaires, une programmation culturelle riche, variée et en direction de tous les publics. Pour ce faire, elle dispose de larges moyens techniques récents répondant à un besoin et à un public utilisateur de nouvelles technologies de communication. Elle est, de ce fait, un formidable outil novateur et enrichissant pour la réalisation de projets communs à destination des enfants et des jeunes.

Ainsi, des actions sont d'ores et déjà mises en place et visent à faciliter la découverte de toutes les formes de cultures, sensibiliser les enfants (3-12 ans) et les jeunes (12-17 ans) au monde contemporain et à l'actualité et à rendre plus lisible l'ensemble du dispositif culturel offert au niveau local.

A ce titre, la Commune et la CASA souhaitent formaliser, valoriser et développer le partenariat entre la Direction Jeunesse-Loisirs de la Commune et la Direction de la Lecture Publique de la C.A.S.A, et particulièrement la Médiathèque Albert Camus, au travers d'actions d'ores et déjà en cours de réalisation ou à développer notamment des permanences du B.I.J mais également des interventions ponctuelles thématiques animées par le ou les documentalistes BIJ compétents (ateliers métiers, logement...). Certaines de ces interventions s'effectueront autour de l'environnement multimédia et auront pour support l'outil informatique.

Ce partenariat ne donnant pas lieu à une augmentation significative des charges pour les deux parties, la convention jointe à la présente délibération est conclue sans contrepartie financière et pour une durée de trois ans.

Le CTP s'est prononcé sur le présent dispositif le 5.03.2013.

OUI CET EXPOSE
APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer de la convention de partenariat entre la Commune d'Antibes Juan les Pins et la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis jointe à la présente délibération ainsi que tous les avenants s'y rapportant sans que l'économie générale du contrat n'en soit bouleversée.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.02-2 - ENFANCE ET JEUNESSE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SOPHIA-ANTIPOLIS (MEDIATHEQUE COMMUNAUTAIRE ALBERT CAMUS) - AUTORISATION DE SIGNATURE -

Date de transmission de l'acte : 22/03/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 22/03/2013

Numéro de l'acte : DCM894-13 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20130314-DCM894-13-DE

Date de décision : 14/03/2013

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes